



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 15/2025 :

Demande de crédit de CHF 28'106 TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augusbürger

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Messieurs, Matthieu Wolff, Christian Brügger et Pietro Izzo étaient présents lors de la rencontre du 3 octobre 2025 avec la Municipalité représentée par Mr Frédéric Guilloud. La commission remercie Mr. Frédéric Guilloud pour sa disponibilité.

Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

Concept global de sécurité routière de la Commune

La Municipalité a fait un appel d'offres à plusieurs entreprises et la société Bovard & Nickl SA a remis l'offre la plus intéressante soit CHF 28'106.—TT. La société Bovard & Nickl SA avait aussi travaillé pour la Municipalité en 2010.

1. Examen du préavis :

- a) **Postulat** : Lors du conseil du 2 décembre 2024, Messieurs, Goetschin, Jaccard et Augsbürger, renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant notre commune, se référant à la prochaine ouverture du Bix à Le Muids.
- b) **La Commune** : a demandé plusieurs devis et le Bureau Bovard & Nickl SA, qui avait déjà fait l'étude en 2010.
- c) **Charges financières annuelles** : estimées à CHF 3'119.77 représentant les intérêts (taux 2 %) et les amortissements projetés sur 10 ans. A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)
- d) **Plan d'investissement** : Cette dépense ne figure pas au plan d'investissement. Néanmoins, et compte tenu des explications qui précèdent, la nécessité d'une telle prospection plaide en faveur de cette dépense.
- e) **Risques particuliers liés à ce préavis** : Aucun
- f) **Amendement proposé par la commission des finances** : Aucun



Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 15/2025 :

Demande de crédit de CHF 28'106. -- TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburgers

2. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné et débattu en commission, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 15/2025 tel que proposé par la Municipalité :

1. D'adopter le préavis au Conseil communal No 15/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 28'106. -- TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin, Jaccard et Augsburgers.
2. D'amortir les charges financières annuelles estimées à CHF 3'119.77 représentant les intérêts (taux 2 %) et amortissements projetés sur 10 ans. A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).
3. De financer ce dernier par la trésorerie.

Arzier-Le Muids, le 10 octobre 2025

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER,

Matthieu WOLFF

Pietro IZZO

Rapporteur

Arzier-Le Muids, le 10 octobre 2025